**Direction de la Recherche, de l’Enseignement Supérieur,**

**des Formations Sanitaires et Sociales**

**Dispositif d’appui aux acteurs de l’enseignement supérieur en Hauts-de-France 2024**

**Dossier de candidature à renvoyer au format PDF et Word à l’adresse mail suivante :**

**enseignementsuperieur.d2aes@hautsdefrance.fr**

**Nom de l’établissement/structure porteur(euse) :**

**Nom du projet :**

La Région Hauts-de-France souhaite accompagner les acteurs de l’enseignement supérieur dans leur structuration et dans la mise en place d’actions répondant aux priorités de la politique régionale enseignement supérieur et aux enjeux identifiés dans le cadre du Schéma Régional Enseignement Supérieur Recherche et Innovation (SRESRI).

La Région souhaite apporter de la lisibilité et de la visibilité aux acteurs de l’enseignement supérieur en proposant un nouveau cadre d’intervention intitulé « Appui aux acteurs de l’enseignement supérieur des Hauts de France ».

Ce dispositif est composé de 4 priorités.

Les candidatures des porteurs de projet peuvent être déposées sur tout ou partie de celles-ci.

**Priorité 1** **: Améliorer les conditions de vie et de pouvoir d’achat des étudiants.**

Les structures éligibles sont : les universités, les établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG), les CROUS d’Amiens et Lille, les associations étudiantes rattachées à un établissement d’enseignement supérieur des Hauts de France, les associations d’établissements de l’enseignement supérieur reconnus par l'Etat (Loi 1901).

**Priorité 2 : Soutenir les parcours de formation et de professionnalisation.**

Les structures éligibles sont : les universités, les établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG), les associations étudiantes rattachées à un établissement d’enseignement supérieur partenaires de la Région, les associations étudiantes rattachées à un établissement d’enseignement supérieur des Hauts de France, les associations d’établissements de l’enseignement supérieur reconnus par l'Etat (Loi 1901).

**Priorité 3 : Accompagner le développement des compétences, valoriser les filières émergentes, et mener une action prospective des métiers et des filières.**

Les structures éligibles sont : les universités, les établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG), les associations étudiantes rattachées à un établissement d’enseignement supérieur partenaire de la Région, les associations étudiantes rattachées à un établissement d’enseignement supérieur des Hauts de France, les associations d’établissements de l’enseignement supérieur reconnus par l'Etat (Loi 1901).

**Priorité 4** **: Impulser / soutenir une dynamique territoriale en favorisant l’émergence et le développement de schémas locaux en déclinaison du schéma régional.**

Les structures éligibles sont : les EPCI partenaires du SRESRI.



|  |
| --- |
| **Formulaire de demande - Priorité 1** |

**Améliorer les conditions de vie et de pouvoir d’achat des étudiants**

**Informations concernant les structures et les référents**

Identité de l’établissement d’enseignement supérieur :

Nom de l'Établissement :

Sigle :

Adresse principale :

Téléphone :

Forme juridique :

Statut :

N° SIRET :

Code APE :

N° NAF :

EESPIG : Oui 🞏 Non 🞏

Identité du référent du dossier :

Nom et Prénom du référent :

Fonction du référent :

Téléphone :

Mail :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Identité de l’association :

Nom de l’association :

Adresse principale :

Téléphone :

N° SIRET :

Code APE :

Date de publication au Journal Officiel : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_\_\_

Identité du référent du dossier :

Nom et Prénom du référent :

Fonction du référent :

Téléphone :

Mail :

**Territoire/EPCI d’origine**

Territoire / EPCI de rattachement :

**Présentation du projet**

**Nom du projet :**

**Date de début**: JJ/MM/AAAA **Date de fin**: JJ/MM/AAAA

**Axe(s) du SRESRI dans lequel s’inscrit le projet** :

Lien vers le SRESRI - <https://www.hautsdefrance.fr/sresri22-28/>

**1 - Présentation synthétique du projet**

**1.1 - Résumé du projet**

**1.2 Eléments de contexte (opportunité, …)**

**1.3 Objectifs du projet :**

**1.4 Moyens dédiés au projet :**

**1.5 Partenaires mobilisés :**

**1.6 Modalités opérationnelles de mise en œuvre** (Etapes du projet et calendrier)

**1.7 Gouvernance du projet (implication des parties prenantes), modalités de pilotage et de suivi**

 ……………….

**1.8 Caractère innovant du projet :**

**1.9 Résultats attendus :**

**1.10 Justification des moyens sollicités (adéquation entre le projet et les moyens sollicités) :**

**2 - Positionnement de l’action**

Action nouvelle : Oui 🞏 Non 🞏

Amplification d’actions existantes : Oui 🞏 Non 🞏

**2.1 Inscription du projet dans la dynamique régionale Rev 3**

La dynamique rev3 – Troisième révolution industrielle en Hauts-de-France - initiée en 2013 et amplifiée à partir de 2016 en vue de répondre aux enjeux de transitions énergétique, économique et sociétale, de créer des activités nouvelles et des nouveaux emplois, et d’atteindre une société décarbonée en 2050 est une dynamique mobilisée sur l’ensemble des politiques régionales. Ainsi, il vous est proposé de renseigner les éléments ci-dessous.

Votre établissement est-il signataire de la Charte Rev3 : 🞏 OUI 🞏 NON

Si oui, cette opération est-elle :

1 - Totalement favorable à rev3 🞏

2 - Opération partiellement favorable à rev3 🞏

3 - Hors marquage rev3 🞏

Cette opération entre dans les axes suivants de Rev3 :

Axe 1. les filières du mix énergétique 🞏

Axe 2. la filière de la décarbonation (industrielle) 🞏

Axe 3. le bâtiment durable et son efficacité énergétique 🞏

Axe 4. la mobilité durable 🞏

Axe 5. l’agriculture, les activités de bioéconomie et la filière forêt-bois 🞏

Axe 6. l’économie circulaire 🞏

Axe 7. autre (sans visée sectorielle particulière) 🞏

Renvoi vers le référentiel REV 3 : <https://rev3.hautsdefrance.fr/test-de-document/>

**3 - Suivi et évaluation du projet**

A titre d’exemple voici le type d’indicateur **quantitatif** pouvant être envisagé et anticipé sur votre projet :

- Nombre d'étudiants dans l'établissement

- Nombre d'étudiants impactés par le projet

- Nombre de contacts ou de partenariats entreprises développés en lien avec le projet

- Nombre de contacts pris avec les établissements d’enseignement supérieur en lien avec le projet

- Nombre de publications, communications, valorisations du projet

A titre d’exemple voici le type d’indicateur **qualitatif** pouvant être envisagé et anticipé sur votre projet :

- Progression du degré de satisfaction des utilisateurs - Exemple : actions pédagogiques innovantes

- Evolution du nombre d'étudiant sur l'antenne concernée par le projet

- Taux d'insertion professionnelle - Secteur professionnel concerné

- Typologie des partenariats construits avec les acteurs du territoire

**4 - Budget prévisionnel - Voir doc Excel dans le dossier à télécharger - Choisir le budget de la priorité concernée dans les onglets**

Tableau récapitulatif des dépenses et des recettes prévisionnelles en TTC



**5 - Liste des pièces à fournir**

**Merci de bien vouloir adresser la demande au format Pdf et Word.**



**Si vous avez déjà fourni les pièces dans le cadre d’une priorité et que vous déposez sur plusieurs priorités, ne mettez que le budget prévisionnel de la priorité concernée !**

Date :

Signature du Président et cachet de l’établissement

/!\ **Mentions légales** : Les informations recueillies font l’objet d’un traitement informatisé destiné à la gestion de l’appel à manifestation d’intérêt pour le soutien aux établissements d’enseignement supérieur. Les destinataires des données sont les agents de le DRESS : (Direction de la Recherche, de l’Enseignement Supérieur et des formations Sanitaires et Sociales). Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous pouvez bénéficier d’un droit d’accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au service Enseignement Supérieur de la DRESS :

DRESS

151 avenue du Président Hoover

59555 LILLE CEDEX

🕾 : 0800 026 080

|  |
| --- |
| **Formulaire de demande - Priorité 2** |

**Soutenir les parcours de formation et de professionnalisation**

**Informations concernant les structures et les référents**

Identité de l’établissement d’enseignement supérieur :

Nom de l'Établissement :

Sigle :

Adresse principale :

Téléphone :

Forme juridique :

Statut :

N° SIRET :

Code APE :

N° NAF :

EESPIG : Oui 🞏 Non 🞏

Identité du référent du dossier :

Nom et Prénom du référent :

Fonction du référent :

Téléphone :

Mail :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Identité de l’association :

Nom de l’association :

Adresse principale :

Téléphone :

N° SIRET :

Code APE :

Date de publication au Journal Officiel : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_\_\_

Identité du référent du dossier :

Nom et Prénom du référent :

Fonction du référent :

Téléphone :

Mail :

**Territoire/EPCI d’origine**

Territoire / EPCI de rattachement :

**Présentation du projet**

**Nom du projet :**

**Date de début**: JJ/MM/AAAA **Date de fin**: JJ/MM/AAAA

**Axe(s) du SRESRI dans lequel s’inscrit le projet** :

Lien vers le SRESRI - <https://www.hautsdefrance.fr/sresri22-28/>

**1 - Présentation synthétique du projet**

**1.1 - Résumé du projet**

**1.2 Eléments de contexte (opportunité, …)**

**1.3 Objectifs du projet :**

**1.4 Moyens dédiés au projet :**

**1.5 Partenaires mobilisés :**

**1.6 Modalités opérationnelles de mise en œuvre** (Etapes du projet et calendrier)

**1.7 Gouvernance du projet (implication des parties prenantes), modalités de pilotage et de suivi**

 ……………….

**1.8 Caractère innovant du projet :**

**1.9 Résultats attendus :**

**1.10 Justification des moyens sollicités (adéquation entre le projet et les moyens sollicités) :**

**2 - Positionnement de l’action**

Action nouvelle : Oui 🞏 Non 🞏

Amplification d’actions existantes : Oui 🞏 Non 🞏

**2.1 Inscription du projet dans la dynamique régionale Rev 3**

La dynamique rev3 – Troisième révolution industrielle en Hauts-de-France - initiée en 2013 et amplifiée à partir de 2016 en vue de répondre aux enjeux de transitions énergétique, économique et sociétale, de créer des activités nouvelles et des nouveaux emplois, et d’atteindre une société décarbonée en 2050 est une dynamique mobilisée sur l’ensemble des politiques régionales. Ainsi, il vous est proposé de renseigner les éléments ci-dessous.

Votre établissement est-il signataire de la Charte Rev3 : 🞏 OUI 🞏 NON

Si oui, cette opération est-elle :

1 - Totalement favorable à rev3 🞏

2 - Opération partiellement favorable à rev3 🞏

3 - Hors marquage rev3 🞏

Cette opération entre dans les axes suivants de Rev3 :

Axe 1. les filières du mix énergétique 🞏

Axe 2. la filière de la décarbonation (industrielle) 🞏

Axe 3. le bâtiment durable et son efficacité énergétique 🞏

Axe 4. la mobilité durable 🞏

Axe 5. l’agriculture, les activités de bioéconomie et la filière forêt-bois 🞏

Axe 6. l’économie circulaire 🞏

Axe 7. autre (sans visée sectorielle particulière) 🞏

Renvoi vers le référentiel REV 3 : <https://rev3.hautsdefrance.fr/test-de-document/>

**3 - Suivi et évaluation du projet**

A titre d’exemple voici le type d’indicateur **quantitatif** pouvant être envisagé et anticipé sur votre projet :

- Nombre d'étudiants dans l'établissement

- Nombre d'étudiants impactés par le projet

- Nombre de contacts ou de partenariats entreprises développés en lien avec le projet

- Nombre de contacts pris avec les établissements d’enseignement supérieur en lien avec le projet

- Nombre de publications, communications, valorisations du projet

A titre d’exemple voici le type d’indicateur **qualitatif** pouvant être envisagé et anticipé sur votre projet :

- Progression du degré de satisfaction des utilisateurs - Exemple : actions pédagogiques innovantes

- Evolution du nombre d'étudiant sur l'antenne concernée par le projet

- Taux d'insertion professionnelle - Secteur professionnel concerné

- Typologie des partenariats construits avec les acteurs du territoire

**4 - Budget prévisionnel - Voir doc Excel dans le dossier à télécharger - Choisir le budget de la priorité concernée dans les onglets**

Tableau récapitulatif des dépenses et des recettes prévisionnelles en TTC



**5 - Liste des pièces à fournir**

**Merci de bien vouloir adresser la demande au format Pdf et Word.**



**Si vous avez déjà fourni les pièces dans le cadre d’une priorité et que vous déposez sur plusieurs priorités, ne mettez que le budget prévisionnel de la priorité concernée !**

Date :

Signature du Président et cachet de l’établissement

/!\ **Mentions légales** : Les informations recueillies font l’objet d’un traitement informatisé destiné à la gestion de l’appel à manifestation d’intérêt pour le soutien aux établissements d’enseignement supérieur. Les destinataires des données sont les agents de le DRESS : (Direction de la Recherche, de l’Enseignement Supérieur et des formations Sanitaires et Sociales). Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous pouvez bénéficier d’un droit d’accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au service Enseignement Supérieur de la DRESS :

DRESS

151 avenue du Président Hoover

59555 LILLE CEDEX

🕾 : 0800 026 080

|  |
| --- |
| **Formulaire de demande - Priorité 3** |

**Accompagner le développement des compétences, valoriser les filières émergentes, et mener une action prospective des métiers et filières**

**Informations concernant les structures et les référents**

Identité de l’établissement d’enseignement supérieur :

Nom de l'Établissement :

Sigle :

Adresse principale :

Téléphone :

Forme juridique :

Statut :

N° SIRET :

Code APE :

N° NAF :

EESPIG : Oui 🞏 Non 🞏

Identité du référent du dossier :

Nom et Prénom du référent :

Fonction du référent :

Téléphone :

Mail :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Identité de l’association :

Nom de l’association :

Adresse principale :

Téléphone :

N° SIRET :

Code APE :

Date de publication au Journal Officiel : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_\_\_

Identité du référent du dossier :

Nom et Prénom du référent :

Fonction du référent :

Téléphone :

Mail :

**Territoire/EPCI d’origine**

Territoire / EPCI de rattachement :

**Présentation du projet**

**Nom du projet :**

**Date de début**: JJ/MM/AAAA **Date de fin**: JJ/MM/AAAA

**Axe(s) du SRESRI dans lequel s’inscrit le projet** :

Lien vers le SRESRI - <https://www.hautsdefrance.fr/sresri22-28/>

**1 - Présentation synthétique du projet**

**1.1 - Résumé du projet**

**1.2 Eléments de contexte (opportunité, …)**

**1.3 Objectifs du projet :**

**1.4 Moyens dédiés au projet :**

**1.5 Partenaires mobilisés :**

**1.6 Modalités opérationnelles de mise en œuvre** (Etapes du projet et calendrier)

**1.7 Gouvernance du projet (implication des parties prenantes), modalités de pilotage et de suivi**

 ……………….

**1.8 Caractère innovant du projet :**

**1.9 Résultats attendus :**

**1.10 Justification des moyens sollicités (adéquation entre le projet et les moyens sollicités) :**

**2 - Positionnement de l’action**

Action nouvelle : Oui 🞏 Non 🞏

Amplification d’actions existantes : Oui 🞏 Non 🞏

**2.1 Inscription du projet dans la dynamique régionale Rev 3**

La dynamique rev3 – Troisième révolution industrielle en Hauts-de-France - initiée en 2013 et amplifiée à partir de 2016 en vue de répondre aux enjeux de transitions énergétique, économique et sociétale, de créer des activités nouvelles et des nouveaux emplois, et d’atteindre une société décarbonée en 2050 est une dynamique mobilisée sur l’ensemble des politiques régionales. Ainsi, il vous est proposé de renseigner les éléments ci-dessous.

Votre établissement est-il signataire de la Charte Rev3 : 🞏 OUI 🞏 NON

Si oui, cette opération est-elle :

1 - Totalement favorable à rev3 🞏

2 - Opération partiellement favorable à rev3 🞏

3 - Hors marquage rev3 🞏

Cette opération entre dans les axes suivants de Rev3 :

Axe 1. les filières du mix énergétique 🞏

Axe 2. la filière de la décarbonation (industrielle) 🞏

Axe 3. le bâtiment durable et son efficacité énergétique 🞏

Axe 4. la mobilité durable 🞏

Axe 5. l’agriculture, les activités de bioéconomie et la filière forêt-bois 🞏

Axe 6. l’économie circulaire 🞏

Axe 7. autre (sans visée sectorielle particulière) 🞏

Renvoi vers le référentiel REV 3 : <https://rev3.hautsdefrance.fr/test-de-document/>

**3 - Suivi et évaluation du projet**

A titre d’exemple voici le type d’indicateur **quantitatif** pouvant être envisagé et anticipé sur votre projet :

- Nombre d'étudiants dans l'établissement

- Nombre d'étudiants impactés par le projet

- Nombre de contacts ou de partenariats entreprises développés en lien avec le projet

- Nombre de contacts pris avec les établissements d’enseignement supérieur en lien avec le projet

- Nombre de publications, communications, valorisations du projet

A titre d’exemple voici le type d’indicateur **qualitatif** pouvant être envisagé et anticipé sur votre projet :

- Progression du degré de satisfaction des utilisateurs - Exemple : actions pédagogiques innovantes

- Evolution du nombre d'étudiant sur l'antenne concernée par le projet

- Taux d'insertion professionnelle - Secteur professionnel concerné

- Typologie des partenariats construits avec les acteurs du territoire

**4 - Budget prévisionnel - Voir doc Excel dans le dossier à télécharger - Choisir le budget de la priorité concernée dans les onglets**

Tableau récapitulatif des dépenses et des recettes prévisionnelles en TTC



**5 - Liste des pièces à fournir**

**Merci de bien vouloir adresser la demande au format Pdf et Word.**



**Si vous avez déjà fourni les pièces dans le cadre d’une priorité et que vous déposez sur plusieurs priorités, ne mettez que le budget prévisionnel de la priorité concernée !**

Date :

Signature du Président et cachet de l’établissement

/!\ **Mentions légales** : Les informations recueillies font l’objet d’un traitement informatisé destiné à la gestion de l’appel à manifestation d’intérêt pour le soutien aux établissements d’enseignement supérieur. Les destinataires des données sont les agents de le DRESS : (Direction de la Recherche, de l’Enseignement Supérieur et des formations Sanitaires et Sociales). Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous pouvez bénéficier d’un droit d’accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au service Enseignement Supérieur de la DRESS :

DRESS

151 avenue du Président Hoover

59555 LILLE CEDEX

🕾 : 0800 026 080

|  |
| --- |
| **Formulaire de demande - Priorité 4** |

**Impulser une dynamique territoriale en favorisant l’émergence et le développement de schémas locaux en déclinaison du schéma régional**

**Informations concernant les structures et les référents**

Identité de l’EPCI :

Nom de l'Établissement :

Sigle :

Adresse principale :

Téléphone :

Forme juridique :

Statut :

Nombre d’habitants :

Nombre d’étudiants :

Nombre d’établissements d’enseignement supérieur :

Identité du référent du dossier :

Nom et Prénom du référent :

Fonction du référent :

Téléphone :

Mail :

Etablissements du territoire impliqués dans le projet :

Nom et adresse de l’établissement :

Nom fonction et contact du référent de cet établissement :

Téléphone :

Mail :

Nom et adresse de l’établissement :

Nom fonction et contact du référent de cet établissement :

Téléphone :

Mail :

Nom et adresse de l’établissement :

Nom fonction et contact du référent de cet établissement :

Téléphone :

Mail :

Nom et adresse de l’établissement :

Nom fonction et contact du référent de cet établissement :

Téléphone :

Mail :

**Présentation du projet**

**Nom du projet :**

**Date de début**: JJ/MM/AAAA **Date de fin**: JJ/MM/AAAA

**Axe(s) du SRESRI dans lequel s’inscrit le projet** :

Lien vers le SRESRI - <https://www.hautsdefrance.fr/sresri22-28/>

**1 - Présentation du projet**

**1.1 Eléments de contexte (opportunité, inscription dans une stratégie de territoire…)**

**1.2 Objectifs du projet :**

**1.3 Moyens dédiés au projet :**

**1.4 Partenaires mobilisés :**

**1.5 Modalités opérationnelles de mise en œuvre (**Etapes du projet et calendrier)

**1.6 Gouvernance du projet (implication des parties prenantes), modalités de pilotage et de suivi**

**1.7 Caractère innovant du projet :**

**1.8 Résultats attendus  :**

**1.9 Justification des moyens sollicités (adéquation entre le projet et les moyens sollicités) :**

**2 Positionnement de l’action**

Action nouvelle : Oui 🞏 Non 🞏

Déploiement et/ou amplification d’actions existantes : Oui 🞏 Non 🞏

**2.1 Cohérence et articulation avec les projets existants (dynamique territoriale et interterritoriale)**

**2.2 Inscription du projet dans la dynamique régionale Rev 3**

La dynamique rev3 – Troisième révolution industrielle en Hauts-de-France - initiée en 2013 et amplifiée à partir de 2016 en vue de répondre aux enjeux de transitions énergétique, économique et sociétale, de créer des activités nouvelles et des nouveaux emplois, et d’atteindre une société décarbonée en 2050 est une dynamique mobilisée sur l’ensemble des politiques régionales. Ainsi, il vous est proposé de renseigner les éléments ci-dessous.

Votre EPCI est-il signataire de la Charte Rev3 : 🞏 OUI 🞏 NON

Si oui, cette opération est-elle :

1 - Totalement favorable à rev3 🞏

2 - Opération partiellement favorable à rev3 🞏

3 - Hors marquage rev3 🞏

Cette opération entre dans les axes suivants de Rev3 :

Axe 1. les filières du mix énergétique 🞏

Axe 2. la filière de la décarbonation (industrielle) 🞏

Axe 3. le bâtiment durable et son efficacité énergétique 🞏

Axe 4. la mobilité durable 🞏

Axe 5. l’agriculture, les activités de bioéconomie et la filière forêt-bois 🞏

Axe 6. l’économie circulaire 🞏

Axe 7. autre (sans visée sectorielle particulière) 🞏

Renvoi vers le référentiel REV 3 : <https://rev3.hautsdefrance.fr/test-de-document/>

**3 - Suivi et évaluation du projet**

**A titre d’exemple voici le type d’indicateur quantitatif pouvant être envisagé et anticipé sur votre projet :**

- Nombre d'étudiants sur le territoire

- Nombre d'étudiants impactés par le projet

- Nombre de contacts ou de partenariats développés avec les entreprises en lien avec le projet

- Nombre d’établissements mobilisés sur le projet

- Nombre de partenaires associatifs mobilisés

Autres partenaires, à justifier

- Nombre de contacts ou de réunions de partenariats avec les établissements d’enseignement supérieur en lien avec le projet

-Nombre de réunions du Groupe territoire

- Nombre de publications, communications (éléments de valorisation du projet)

**A titre d’exemple voici le type d’indicateur qualitatif pouvant être envisagé et anticipé sur votre projet :**

- Evaluation du degré de satisfaction des bénéficiaires et/ou des partenaires

- Enquête de satisfaction des étudiants sur le territoire concerné par le projet

- Evolution des partenariats

- Typologie des partenariats construits avec les acteurs du territoire

- Impact territorial, interterritorial et régional (articulation avec les schémas locaux et régionaux)

**4 - Budget prévisionnel - Voir doc Excel dans le dossier à télécharger - Choisir le budget de la priorité concernée dans les onglets**

Tableau récapitulatif des dépenses et des recettes prévisionnelles en TTC



**5 - Liste des pièces à fournir**

**Merci de bien vouloir adresser la demande au format Pdf et Word.**



**Si vous avez déjà fourni les pièces dans le cadre d’une priorité et que vous déposez sur plusieurs priorités, ne mettez que le budget prévisionnel de la priorité concernée !**

Date :

Signature du Président et cachet de l’établissement

/!\ **Mentions légales** : Les informations recueillies font l’objet d’un traitement informatisé destiné à la gestion de l’appel à manifestation d’intérêt pour le soutien aux établissements d’enseignement supérieur. Les destinataires des données sont les agents de le DRESS : (Direction de la Recherche, de l’Enseignement Supérieur et des formations Sanitaires et Sociales). Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous pouvez bénéficier d’un droit d’accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au service Enseignement Supérieur de la DRESS :

DRESS

151 avenue du Président Hoover

59555 LILLE CEDEX

🕾 : 0800 026 080

**Présentation des priorités régionales : objectifs, projets éligibles, thématiques cibles et structures éligibles**

**Priorité 1 : Améliorer les conditions de vie et de pouvoir d’achat des étudiants**

**Objectifs :** cette priorité s’inscrit dans la feuille de route du Schéma Régional d’Enseignement Supérieur, de Recherche et d’Innovation (SRESRI) 2022 - 2028, et vise à valoriser et développer les dispositifs d’accompagnement à la vie et au bien-être des étudiants en Hauts-de-France.

La précarité des conditions de vie de certains étudiants et leur difficulté à accéder aux dispositifs d’accompagnement et aides qui leur sont proposés dans tous les domaines de la vie étudiante (aides financières, logement, mobilité, numérique, alimentation, santé-bien-être...) sont une réalité forte, notamment dans les hauts de France. Il s’agira en priorité de faciliter l’accès à ces aides, de leur donner plus de visibilité en mutualisant l’offre globale y compris culture, santé et sport via des guichets uniques physiques ou tout autre support facilitateur (Passeport).

Ce dispositif sera un levier pour expérimenter et développer des actions portant sur l’amélioration des conditions de vie et de pouvoir d’achat des étudiants.

Les établissements qui souhaitent déposer un projet d’expérimentation sur les guichets uniques devront le faire en articulation avec les projets existants et ainsi poursuivre un développement régional cohérent dans la mise en œuvre de ces guichets uniques physiques, priorité issue de la concertation du SRESRI 2022-2028.

Les établissements sont invités à s’appuyer sur les Schémas Directeurs de la Vie Etudiante existants qui développent les thèmes du handicap, de l’engagement associatif, de la citoyenneté, de la transition énergétique afin de proposer des actions innovantes et d’autres projets répondant aux enjeux d’amélioration des conditions de vie étudiante.

Ce dispositif soutiendra l’élaboration et l’expérimentation de guichets uniques physiques dont l’objectif sera de permettre aux jeunes d’accéder à une offre globale et d’effectuer leurs démarches en un seul endroit. Ils seront positionnés au sein des universités, des EESPIG, des Maisons de la vie étudiante ou des résidences universitaires, des Crous.

Le déploiement de ce dispositif partenarial de guichet pourra s’appuyer utilement sur des Contrats Etudiants (autre dispositif régional) en s’inspirant du dispositif Etudiants Relais Santé. Des étudiants pourraient ainsi être formés aux dispositifs d’aide proposés par les collectivités et ensuite sensibiliser et accompagner leurs pairs dans leurs démarches de demande d’aide.

Concernant l’amélioration des conditions de vie étudiante, les actions favorisant la mobilité des étudiants comme celles inscrites dans les orientations du plan vélo de la Région Hauts de France (<https://www.au5v.fr/IMG/pdf/plan-ve_lo-vf1-repagine-renumerote-au-19-septembre-2023-web.pdf>) pourront être accompagnées.

Selon les feuilles de route bi annuelles du SRESRI, d’autres thématiques pourraient être soutenues par ce cadre régional.

**Thématiques cibles :** vie étudiante, guichet unique physique (accès aux droits),mobilité douce, prévention santé, sport, bien-être, culture.

**Structures éligibles :** universités, établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG), CROUS, associations étudiantes rattachées à un établissement d’enseignement supérieur des Hauts de France, Association d’établissements de l’enseignement supérieur reconnus par l'Etat (Loi 1901).

.

**Exemple de projets soutenus** :

* Les Points d’Information Vie Etudiante (PIVE) qui ont pour objectif l’égalité d’accès aux aides sociales destinées aux étudiants pour en améliorer les conditions de vie et éviter au maximum le renoncement aux droits.

**Priorité 2 - Soutenir les parcours de formation et de professionnalisation**

**Objectifs :** afin de favoriser la poursuite et la réussite des parcours dans l’enseignement supérieur, par une meilleure adaptation des systèmes de formation aux nouveaux outils et méthodes pédagogiques~~,~~ la Région souhaite soutenir les stratégies dédiées à l’expérimentation et au déploiement d’actions innovantes sur l’ensemble du territoire régional.

**Il s’agit de mieux accompagner l’insertion professionnelle en entreprise en favorisant la relation des étudiants avec la sphère économique,** en outillant la recherche de stages ou d’emploi, et la connaissance des entreprises locales, nationales et internationales.

**Des actions visant à attirer, fidéliser et maintenir en Région les étudiants se formant ou étant formés sur des métiers ou secteurs économiques en tension seront priorisées**.

Le parcours des primo entrants en situation de handicap constitue également une priorité pour la collectivité, désireuse de soutenir les actions permettant à ce public étudiant à besoins spécifiques d’accéder et de réussir dans l’enseignement supérieur.

L’expérimentation et la construction d’outils de formation innovants répondant aux problématiques de ces étudiants pourront donc être soutenues. Les projets d’insertion professionnelle à destination des étudiants en situation de handicap seront valorisés lors d’événements régionaux ou de temps de restitution du SRESRI ou dans le cadre de la feuille de route de la Région en faveur du handicap. <https://www.hautsdefrance.fr/agir-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap/>.

**Thématiques cibles :** insertion professionnelle, maintien des jeunes diplômés en région, métiers et formations d’avenir en lien avec Rev 3, handicap, innovation pédagogique.

**Structures éligibles :** les universités, les établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG), les associations étudiantes rattachées à un établissement d’enseignement supérieur partenaires de la Région, associations étudiantes rattachées à un établissement d’enseignement supérieur des Hauts de France, Association d’établissements de l’enseignement supérieur reconnus par l'Etat (Loi 1901).

**Exemple de projets soutenus** :

* SPOC (Small Private Online Course) : compétences informationnelles, module pédagogique de formation à la méthodologie de la recherche en Licence.

**Priorité 3 - Accompagner le développement des compétences, valoriser les filières émergentes, et mener une action prospective des métiers et des filières**

**Objectifs :** afin de favoriser la réussite et l’excellence dans l’enseignement supérieur, il est nécessaire de propager les nouvelles méthodes pédagogiques, de favoriser la dissémination des outils nécessaires à leur application et de promouvoir l’usage des technologies numériques en intégrant l’impact et le rôle de l’intelligence artificielle dans la formation des étudiants. Les établissements d’enseignement supérieur des Hauts-de-France ont très largement investi ce champ.

A travers cette priorité, la Région souhaite soutenir les stratégies dédiées à l’innovation pédagogique des établissements en favorisant l’expérimentation d’actions innovantes pouvant notamment être essaimées sur l’ensemble du territoire régional. Cette démarche inclut les actions innovantes contribuant à développer des compétences et à **valoriser auprès des étudiants les filières émergentes ou en tension.**

**Thématiques cibles :** développement des compétences, métiers d’avenir, nouvelles filières, filières en tension, innovation pédagogique - Intelligence Artificielle (IA).

**Structures éligibles :** les universités, les établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG), les associations étudiantes rattachées à un établissement d’enseignement supérieur partenaire de la Région, associations étudiantes rattachées à un établissement d’enseignement supérieur des Hauts de France, Association d’établissements de l’enseignement supérieur reconnus par l'Etat (Loi 1901).

**Exemple de projets soutenus** :

* Dispositif d’accompagnement à l’emploi des élèves par la valorisation des filières métiers.
* eFor-IA – Etudiants et enseignants formés à une utilisation éthique et raisonnée de l’intelligence artificielle

**Priorité 4 : Impulser / soutenir une dynamique territoriale en favorisant l’émergence et le développement de schémas locaux en déclinaison du schéma régional**

**Objectifs :** l’enseignement supérieur entretient un lien étroit avec le territoire. Il contribue à son attractivité et son adaptation aux mutations socio-économiques notamment en développant une offre accessible et cohérente avec les besoins des entreprises et les aspirations des jeunes.

**Cette priorité vise à soutenir les projets locaux en cohérence avec les établissements d’enseignement supérieur,** soit des projets permettant d’améliorer le schéma local existant, soit des projets permettant de construire un schéma local et s’inscrivant dans une démarche en cohérence avec le SRESRI et son instance territoriale (Groupe Territorial – GT).

Cette priorité permettra de soutenir les EPCI qui souhaitent développer l’enseignement supérieur en relation avec les réalités socio-économiques de leur territoire, l’attractivité des formations ainsi que les conditions d’accueil sur les campus et l’insertion professionnelle des étudiants.

**Thématiques cibles** : schéma local de l’enseignement supérieur, développement local et attractivité territoriale (adossés aux projets de développement économique, aux thématiques de jeunesse et d’éducation, à l’innovation sociale).

**Structures éligibles :** EPCI partenaires du SRESRI

* Les EPCI ayant déjà adopté un schéma local ou une politique d’enseignement supérieur,
* Les EPCI qui souhaitent développer une politique locale dédiée à l’enseignement supérieur et à l’insertion des jeunes diplômés dans le cadre d’une déclinaison locale du Schéma Régional de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l’Innovation en y associant toutes les parties prenantes,
* Pour être éligible, l’EPCI devra au préalable avoir manifesté par courrier signé du représentant légal auprès de la Région son souhait d’impulser une dynamique locale en déclinaison du Schéma Régional de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l’Innovation et s’engager à participer au Groupe des Territoires, instance de gouvernance dédiée aux territoires lancée le 16 novembre 2023.

**Projets éligibles :**

Appui à la construction et mise en œuvre d’un schéma local, études des conditions de vie étudiantes et du logement (dans une dynamique inter-territoire), action innovante contribuant à l’amélioration des conditions de vie étudiante sur le territoire, action visant au décloisonnement entre acteurs académiques et économiques, offre de formation répondant aux besoins du territoire.

**Exemples de projets soutenus :**

* Déploiement du Schéma Local de l’Enseignement Supérieur
* Déploiement d’une Maison de Services aux Etudiants.

**---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------**

**Critères d’éligibilité**

Le dispositif d’appui aux acteurs de l’enseignement supérieur en Hauts-de-France soutiendra chaque année un nombre de projets à fort impact dans la limite des crédits qui auront été réservés.

1. **Modalités de dépôts**

Le porteur de projet peut déposer un ou plusieurs dossiers par année civile sous condition de respect des critères d’éligibilité. Lors de l’instruction, un regard sera porté sur l’intégration des objectifs REV3 dans les projets déposés, indépendamment de l’objet de celui-ci. (<https://rev3.hautsdefrance.fr/>)

Les projets de recherche ou ne relevant pas de la formation initiale ne sont pas éligibles à ce dispositif. La Région propose des aides spécifiques pour accompagner ces projets. Toutes les informations sont disponibles sur le guide des aides que vous trouverez ci-après : <https://guide-aides.hautsdefrance.fr/>

Les demandes peuvent être déposées tout au long de l’année civile.

Les dossiers de candidature sont à télécharger sur le site des aides de la Région :

<https://guide-aides.hautsdefrance.fr>.

1. **Les porteurs de projets**

L’aide régionale peut être sollicitée par les EPCI, les Crous de Lille et d’Amiens, les universités, les établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG), les associations étudiantes rattachées à un établissement d’enseignement supérieur des Hauts de France, les associations d’établissements de l’enseignement supérieur reconnus par l'Etat (Loi 1901). Leurs conditions d’éligibilité sont précisées dans la description des priorités régionales du cadre d’intervention.

1. **Modalités de financement**

Le montant de l’aide régionale par projet, à l’exception des associations étudiantes, est plafonné à 80 000 € en fonctionnement dans la limite de 50 % du coût total et 100 000 € en investissement dans la limite de 80 % du coût total.

Dans le cadre des projets portant sur la territorialisation (priorité 4), la Région peut soutenir les travaux d’élaboration d’une stratégie locale en enseignement supérieur par une aide de 20 000 € dans la limite de 50 % du coût total.

**Concernant les associations étudiantes**, le soutien de la Région est une aide forfaitaire en fonctionnement de 2 500 €. Elle est portée à 5 000 € pour les projets ayant pour objectif l’amélioration des conditions de vie des étudiants ou contribuant à la dynamique REV3.

Pour être considérés comme contribuant explicitement à la dynamique Rev3, les projets doivent :

* favoriser la prise de conscience par les étudiants - et plus largement les habitants de la région - des enjeux locaux et planétaires auxquels Rev3 cherche à répondre (dérèglement climatique, dégradation de l’environnement, pression sur les ressources naturelles,…) ainsi que leurs changements de comportement ;
* valoriser des réponses concrètes, apportées localement, à ces enjeux ;
* présenter un caractère systémique en traitant de plusieurs champs thématiques associés à la Troisième révolution industrielle (énergies renouvelables, bâtiments producteurs d’énergie, stockage et Internet de l’énergie, mobilité durable, économie circulaire, économie de la fonctionnalité et efficacité énergétique) ;
* présenter un caractère innovant, que ce soit dans son fond ou dans sa forme, pas de reconduction d’actions déjà existantes.
1. **Les dépenses non éligibles :**
* Rémunérations des personnels permanents,
* Formations professionnelles internes à destination du personnel enseignant, administratif et technique,
* Frais de déplacements récurrents (tous personnels confondus et étudiants) ou les déplacements inter-sites universitaires,
* Dépenses liées à des projets de recherche,
* Dépenses liées à des travaux,
* Frais de communication,
* Frais généraux de structure et frais de gestion.
1. **Durée des projets**

Les projets présentés auront une période de réalisation de 2 ans maximum et 1 an pour les travaux d’élaboration d’une stratégie locale en enseignement supérieur (Priorité 4).

**Modalités d’évaluation :**

Les projets présentés seront notamment évalués sur la base des critères suivants :

**La pertinence de la proposition au regard de** :

Des thématiques régionales identifiées autour de 4 priorités enseignement supérieur :

1. Améliorer les conditions de vie et pouvoir d’achat des étudiants,
2. Soutenir les parcours de formation et de professionnalisation,
3. Accompagner le développement des compétences, valoriser les filières émergentes, et mener une action prospective des métiers et des filières,
4. Impulser / soutenir une dynamique territoriale en favorisant l’émergence et le développement de schémas locaux en déclinaison du schéma régional.
* La Stratégie Régionale de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et de l’Innovation des Hauts de France
* La Stratégie locale de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et de l’Innovation
* La stratégie du/des établissement(s) porteur(s) ou de le/des structure(s) porteuse(s)

**L’impact global du projet** :

* Ambition qualitative et quantitative, en fonction des cibles visées
* Taille critique et effet structurant du projet pour les acteurs de l’enseignement supérieur
* Réponses aux priorités régionales

**La qualité des partenariats opérationnels et financiers mobilisés dans la réalisation du projet**

**La qualité du plan de financement** :

* Effet incitatif : la subvention doit contribuer à amorcer ou amplifier le projet
* Effet de levier des financements sur les cofinancements privés et/ou publics
* Qualité du montage : optimisation des coûts, solidité du plan de financement
* Perspectives de pérennisation du projet,

**La qualité de la gouvernance du projet et de ses modalités de suivi**